

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA GASPÉSIE TENUE LE JEUDI 29 JUIN 2023 À 12 H 00 PAR WEBVIDÉOCONFÉRENCE TEAMS

### SONT PRÉSENTS :

- M<sup>mes</sup> Nicole Johnson, membre indépendant — expérience vécue à titre d'utilisateur des services sociaux  
Marlyne Cyr, membre indépendant — gestion des risques, finance et comptabilité  
Édith Couture, membre indépendant — milieu de l'enseignement  
Marie-Ève Hunter, membre désigné – conseil des infirmières et infirmiers (CII)  
Andréanne Gauthier, membre désigné — conseil multidisciplinaire (CM)
- MM. Martin Pelletier, **président-directeur général**  
Gilles Cormier, **vice-président**, membre indépendant — expertise en réadaptation  
Médor Doiron, membre indépendant — expertise en protection de la jeunesse  
Magella Émond, membre indépendant — expertise en santé mentale  
Michel Garcia, membre désigné – département régional de médecine générale (DRMG)

### SONT ABSENTS :

- M<sup>mes</sup> Sabrina Tremblay, membre désigné — comité régional sur les services pharmaceutiques  
Edna Synnott, membre désigné du comité des usagers (CU)  
Martine Larocque, membre désigné – conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
- MM. Richard Loiselle, **président**, membre indépendant — vérification, performance ou gestion de la qualité  
Philippe Berger, membre indépendant — observateur fondations

### EST INVITÉE :

- M<sup>me</sup> Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe

## 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

En remplacement du président, M. Richard Loiselle, le vice-président, M. Gilles Cormier, après avoir constaté le quorum, souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 12 h 07.

D'entrée de jeu, il souhaite la bienvenue à Mme Marie-Ève Hunter, nouvellement nommée par le ministre comme membre désigné représentant le CII et souligne le renouvellement du mandat du Dr Michel Garcia à titre de membre désigné représentant le DRMG:

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### CA-CISSSG-06-23/24-58

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

- d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Direction du programme jeunesse
  - 3.1 Nomination d'une sage-femme pour le service de sages-femmes de la Gaspésie, dans le RLS de la Baie-des-Chaleurs
4. Levée de la réunion

### **3. DIRECTION DU PROGRAMME JEUNESSE**

#### **3.1 NOMINATION D'UNE SAGE-FEMME POUR LE SERVICE DE SAGES-FEMMES DE LA GASPÉSIE, DANS LE RLS DE LA BAIE-DES-CHALEURS**

M. Cormier, vice-président, invite, Mme Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe, à présenter ce point.

En harmonie avec la politique de périnatalité 2008-2018 « Un projet porteur de vie », le CISSS de la Gaspésie doit offrir la possibilité aux femmes de la Gaspésie d'avoir accès à un suivi et un accouchement avec les services d'une sage-femme.

Le CISSS de la Gaspésie a déployé une offre de service dans la Baie-des-Chaleurs en 2019.

Mme Christine St-Onge a offert ses services au CISSS de la Gaspésie en tant que sage-femme TPO.

La candidature de Mme St-Onge a été retenue. Ses disponibilités sont partielles jusqu'au 31 août 2023. Son offre de service sera effective à compter du 29 juin 2023.

#### **CA-CISSSG-06-23/24-59**

CONSIDÉRANT que le CISSS de la Gaspésie a reçu l'accord du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) de procéder à l'implantation des services de sage-femme et d'en assurer le développement;

CONSIDÉRANT le financement du MSSS dans cette démarche;

CONSIDÉRANT le fait que Mme St-Onge possède les qualifications requises de sage-femme;

CONSIDÉRANT le fait que Mme St-Onge a adressé une demande au Conseil d'administration et au Président-directeur général du CISSS de la Gaspésie afin de conclure un contrat de services, tel que requis par l'article 259.2 de la Loi sur les services de santé et de services sociaux;

CONSIDÉRANT la recommandation de la responsable des services de sage-femme, tel que requis par l'article 208.3 de la Loi sur les services de santé et de services sociaux; visant à accepter la demande de Mme Christine St-Onge pour la conclusion d'un contrat de service avec cette dernière, à titre de sage-femme, à temps partiel occasionnel soit du 29 juin 2023 au 31 août 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des ressources humaines et des communications;

SUR PROPOSITION D'UNEMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'ACCEPTER la demande de Mme Christine St-Onge, afin que soit conclu avec cette dernière un contrat de service, à titre de sage-femme, à temps partiel occasionnel à compter du 29 juin 2023 jusqu'au 31 août 2023, avec une possibilité de renouvellement à l'échéance.

### **4. LEVÉE DE LA SÉANCE**

#### **CA-CISSSG-06-23/24-60**

SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 12 h 25.

*Gilles Cormier*

---

Gilles Cormier, Vice-président



---

Martin Pelletier, Secrétaire